



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung

Aux destinataires  
de la procédure de consultation

Sion, le 12 novembre 2009

**Avant-projet du projet de loi concernant les impôts sur les mutations et sur la constitution de gages (LIMG)  
Procédure de consultation**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

En séance du 14 octobre 2009, le Conseil d'Etat a autorisé le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire à mettre en consultation auprès des milieux intéressés l'avant-projet du projet de loi concernant les impôts sur les mutations et sur la constitution de gages (LIMG).

La loi actuelle date de 1953 et présente des lacunes évidentes. La jurisprudence a été continuellement adaptée en fonction des changements de situations. Par ailleurs, différentes dispositions de la loi actuelle sur le timbre ne sont plus appliquées pour des raisons pratiques.

Différentes modifications des conditions-cadres légales, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal, ont poussé le Conseil d'Etat à entreprendre une révision totale de la loi cantonale sur le timbre.

Nous nous permettons donc de vous soumettre, ci-joint, l'avant-projet de cette révision totale en relevant toutefois qu'il s'agit d'un avant-projet du service concerné. Le Gouvernement ainsi que le département concerné n'ont pas encore pris position sur l'avant-projet. Leur détermination interviendra une fois connus les résultats de la procédure en consultation.

Nous avons ainsi l'honneur de vous remettre, pour consultation, un avant-projet du projet de loi concernant les impôts sur les mutations et sur la constitution de gages (LIMG), en vous invitant à nous faire part de vos remarques et propositions **dans un délai échéant au 29 janvier 2010**.



Les réponses sont à adresser à la direction du Service des registres fonciers et de la géomatique, Avenue de la Gare 39, 1951 Sion, laquelle se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Figurent également en annexe, outre un rapport détaillé, la liste des destinataires de la consultation. Toute personne ou institution intéressée est naturellement également invitée à se prononcer. Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais à l'adresse [www.vs.ch](http://www.vs.ch) « procédures de consultation/consultations cantonales ».

En vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

LE CHEF DU DEPARTEMENT DE  
L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET  
DU TERRITOIRE :



Jean-Michel Cina

**Annexes :**

- Avant-projet du projet de loi concernant les impôts sur les mutations et sur la constitution de gages (LIMG)
- Message accompagnant le projet de loi concernant les impôts sur les mutations et sur la constitution de gages (LIMG)
- Liste des destinataires